

Département du Jura



Arrondissement de SAINT-CLAUDE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 13 MARS 2026

Étaient présents : M. BLASER Michel, Président, M. RENAUD Marcel, Vice-Président, Mme FORESTIER Catherine, M. Jean-Jacques FAGUET et Mme Chrisne JUHAN, conseillers municipaux.

Absent(s) Excusé(s) : M. Romain VOLATIER, M. Pierre CHANFREMOY

Pouvoir(s) reçu(s) : M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

Secrétaire de séance : M. Marcel RENAUD

Début de la séance : 20 h 30

Approbation du dernier compte-rendu :

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du Jour

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Syndical :

FINANCES :

1. Approbation du CFU
2. Affectation du résultat
3. Vote du Budget Primitif

URBANISME :

4. Avis sur le projet de PLUi de Jura Sud

QUESTION(S) DIVERSE(S)

ORDRE DU JOUR

1_FINANCES : EXERCICE 2025 - APPROBATION DU CFU

Monsieur Marcel RENAUD, Vice-Président, présente à l'assemblée le Compte Financier Unique comme suit :

INVESTISSEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RAR
DÉPENSES	164 903.01	112 294.53	0.00
RECETTES	164 903.01	84 901.61	0.00

FONCTIONNEMENT			
	PRÉVU	RÉALISÉ	RAR
DÉPENSES	255 195.03	97 165.97	0.00
RECETTES	255 195.03	271 183.33	0.00

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	- 27 392.92
RECETTES	174 017.36
RÉSULTAT GLOBAL	146 624.44

2_FINANCES : BUDGET 2025 - L'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique, l'assemblée statue sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 37 480.33 €
- Un excédent reporté de : 136 537.03 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 174 017.36 €

- Un déficit d'investissement de : 27 392.92 €
- Un déficit de reste à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 27 392.92 €

Et décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

- RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 174 017.36 €
- AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) : 27 392.92 €
- RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : 146 624.44 €

-
- RÉSULTAT REPORTÉ EN INVESTISSEMENT (001) : 27 392.92 €

Monsieur le Maire se retirant, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** et **VALIDE** :

- Le Compte Financier Unique 2025
- L'affectation du résultat sur le Budget Primitif 2026.

3_FINANCES : BUDGET 2026 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Président et comment, article par article, le Budget Primitif 2026.

L'assemblée, à l'unanimité, DÉCIDE de voter le Budget Primitif 2026 équilibré en dépenses et recettes de Fonctionnement et d'Investissement de la manière suivante :

- Fonctionnement :	283 050,00
- Investissement :	180 003,00

4_URBANISME – AVIS SUR PLUi ARRÊTÉ DE LA PETITE MONTAGNE ET DE JURA SUD

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que Terre d'Émeraude Communauté a arrêté leur Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Petite Montagne et de Jura Sud, conformément à la procédure en vigueur.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, les communes membres sont invitées à émettre un avis sur les documents arrêtés, dans le cadre de la consultation préalable à l'enquête publique.

Le Conseil Syndical prend connaissance :

- du projet de règlement,
- du plan de zonage,
- des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP),
- du rapport de présentation,
- ainsi que des pièces annexes mises à disposition.

Après présentation des éléments principaux et des incidences du PLUi sur le territoire communal, Monsieur le Président rappelle les enjeux identifiés, notamment en matière de développement urbain, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que d'organisation du territoire.

À l'issue des échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical émet un avis favorable sur les PLUi arrêté de la Petite Montagne et de Jura Sud.

QUESTIONS DIVERSES



Siège social : Mairie - Siret : 25390030200014
230, Route du Pont de la Pyle - 39260 MAISOD
03.84.42.32.46 - siemercantine@maisod.fr